Wilson Center | Digital Archive
International History Declassified
digitalarchive.wilsoncenter.org

February 1, 1955

French Foreign Ministry, Note on Indian Foreign Policy and Franco-Indian Relations

Citation:

"French Foreign Ministry, Note on Indian Foreign Policy and Franco-Indian Relations", February 1, 1955, Wilson Center Digital Archive, Archives des Ministère des Affaires Etrangères, La Courneuve, Carton 65, Inde : Relations avec la France, 1944-72. Obtained for NPIHP by Jayita Sarkar. https://wilson-center.drivingcreative.com/document/117751

Summary:

Note prepared by the French Foreign Ministry prior to Prime Minister Nehru’s visit to Paris in February 1955. It observed that France could find in India a cooperative partner in Asia despite their outstanding disagreements.

Credits:

This document was made possible with support from Carnegie Corporation of New York (CCNY)

Original Language:

French

Contents:

Transcript - French

DIRECTION GENERALE DES
AFFAIRS POLITIQUES
ASIE OCEANIE
1 FEV. 1955
NOTE
a/s : Politique étrangère
de l'Inde et relations
franco-indiennes.

La conclusion de l'armistice en Indochine, le règlement de la question des Etablissements ouvrent des perspectives nouvelles aux relations franco-indiennes. La satisfaction avec laquelle le Premier Ministre indien a accepté l'invitation du Gouvernement français à s'arrêter à Paris au retour de la conférence du Commonwealth en témoigne. Les échanges de vues qui auront lieu à cette occasion présentent d'autant plus d'intérêt que différents indices permettent de penser qu'a l'heure actuelle la politique étrangère de l'Union Indienne est peut-être moins exactement définie qu'el le ne paraissait l'être il y a quelques mois.

En dépit de ses faiblesses flagrantes dans le domaine militaire comme sur le plan économique et financier, de l'absence de traditions politiques, difficultés entraînées par le partage de 1947 et qui ne sont pas encore résolues, l'Inde doit à son étendue, a l'énormité de sa population et au prestige de ses dirigeants de jouer un rôle important dans le monde et essentiel en Asie. Sa politique étrangère, inspirée et dirigée personnellement par le Premier Ministre, reposé sur des données que celui-ci considéré comme fondamentales. Dans ces limites elle peut toutefois subir des orientations différentes. L'attitude adoptée a l'égard des problèmes asiatiques par les puissances occidentales revêt, de ce point de vue, une importance non négligeable.

De son éducation anglaise, le Pandit NEHRU a certainement conservé une secrète préférence pour les conceptions occidentales ; la lutte qu'il a menée pour la libération de son pays, sa volonté de maintenir une indépendance qu'il sait vulnérable sont d'autre part à l'origine de deux principes qui sont pour lui des dogmes : le nationalisme et le neutralisme.

Nationaliste, le Premier Ministre se refuse à admettre la domination d'une race sur une autre. Tout ce qui porte la marque du ‘colonialisme' lui est odieux. De sa volonté de libérer l'Inde de toute présence étrangère, si peu importante qu'elle soit en pratique, sa réticence à l'égard de la France aussi longtemps que n'a pas été réglée la question des Etablissements, son irritation contre le Portugal qui se refuse à céder ses territoires indiens ; de là aussi son hostilité à la présence français en Indochine, sa sympathie pour HO CHI MINH, pour les hommes d'Etat et pour les peuples asiatiques décidé à se libérer de toute influence occidentale son mépris pour ceux qu'il estime inféodés à des puissances étrangères. Son anticolonialisme ne se limite du reste pas à l'Asie ; il s'étend aux autres continents et surtout à l'Afrique, que ce soit l'Afrique du Nord ou l'Afrique Noire.

S'il a pour origine la fidélité aux thèses de Gandhi sur la non-violence et une horreur sincère de la guerre et de ses misères, le neutralisme de M. NEHRU est en fait inspiré surtout par des considérations d'ordre pratique : persuadé que toute participation à une guerre serait fatale à son pays, le Premier Ministre considère qu'une attitude de neutralité absolue est la seule qui répond aux possibilités et aux intérêts de l'Inde comme à celui des autres pays asiatiques qui ne peuvent, sans péril pour leur indépendance, prendre parti entre le monde occidental et l'association de la Chine Populaire et de l'U.R.S.S.

Des préoccupations plus immédiates s'ajoutent aux considérations précédentes : le partage de 1947 est loin d'avoir réglé de façon définitive le problème indo-pakistanais

; la question du Cachemire en particulier reste toujours poséee. Originaire de ce pays, M. NEHRU est décidé à le maintenir dans l'Union Indienne. L'incertitude ou il est des résultats du plébiscite demande par Karachi lui fait envisager avec répugnance une telle consultation ; il redoute par ailleurs un renforcement du Pakistan, que celui-ci soit aidé par les puissances occidentales ou qu'il réussisse dans son dessein de grouper autour de lui les nations musulmanes et plus particulièrement les nations musulmanes asiatiques ; il sait au surplus qu'un règlement de la question du Cachemire, défavorable à l'Inde, nuirait de façon irrémédiable au parti du Congrès dont il reste l'animateur sinon le chef et compromettrait ses chances de succès aux prochaines élections de 1956.

L'existence entre l'Inde et la Chine d'une frontière mal déterminée, l'activité du Gouvernement de Pékin retiennent aussi son attention ; il tient à préserver son pays du communisme qu'il juge incompatible avec les traditions indiennes et son propre idéal ; entre les deux pays se pose un problème analogue à celui qui existe entre l'U.R.S.S. et les puissances occidentales, le problème de coexistence entre des régimes politiques contraires ; cette coexistence, il l'envisage du reste comme devant conduire à une coopération dans certains domaines strictement limites, plutôt que comme l'établissement d'un modus vivendi entre deux isolements ; à son avis la Chine Populaire doit avoir sa place dans le concert des nations : son régime doit être reconnu par toutes les puissances, son entrée à l'O.N.U. est indispensable.

C'est en tenant compte de ces différentes données qu'il convient de voir - sous les angles qui nous intéressent plus particulièrement et en laissant de côté le rôle que M. NEHRU peut jouer dans le problème des relations générales entre l'Est et l'Ouest - l'évolution récente de la politique étrangère de l'Inde et d'examiner les perspectives qui s'ouvrent d'un dévéloppement des relations franco-indiennes.

M. NEHRU souhaite on l'a vu un aménagement des relations entre les puissances occidentales et la Chine populaire. Il est vraisemblable que la question sera examinée à Londres lors de la réunion des Premiers Ministres du Commonwealth.

Dans le courant de l'année 1954, l'Inde s'est attachée à clarifier ses rapports avec Pékin : par un traité signé au mois d'avril, elle a abandonné les privilèges hérités des Britanniques au Tibet, en échange de concessions minimes Britanniques au Tibet, en échange de concessions minimes pour ses commerçants et ses pélérins ; mais en revanche, l'accord a défini les cinq principes destinés à servir de base aux relations sino-indiennes. Apres que CHOU EN LAI se fait arrêté à Delhi, au mois de juillet, à son retour de la conférence de Genève, M. NEHRU s'est rendu à Pékin au mois d'octobre.

Il semble, d'après les indications fragmentaires que l'on possède, qu'il en soit revenu persuadéé de la solidité du gouvernement actuel, impressionne par ses réalisations, mais incertain en ce qui concerne l'état d'esprit des dirigeants chinois, leurs buts finaux, et la possibilité pour l'Inde de fixer, en accord avec la Chine, une politique de consolidation de la paix en Asie sans appui, garantie ni chances d'ingérence de la part des puissances occidentales.

Interrogé au mois de septembre par M. SASTROAMIDJOJO, inquiet d'un partagé d'influence qui laisserait l'Indonésie à la merci des entreprises chinoises, il s'est defendu d'envisager une telle éventualité. Il est certain malgré tout, que les manifestations du dynamisme chinois retiennent d'autant plus son attention qu'elles sont plus proches du territoire indien ; sa réaction lors de la publication récente de cartes de la Grande Chine englobant des portions de la Birmanie, des Etats situés au Nord de l'Inde et même du Cachemire, est de ce point de vue, caractéristique.

En ce qui concerne Formose par contre, il n'est pas douteux que les revendications chinoises ne lui apparaissent comme légitimes. Si, au cours de son voyage à Pekin, il a conseillé la modération et la patience a ses interlocuteurs, s'il s'est montré partisan

de la formule du ‘trusteeship', c'est qu'il craint qu'une attaque armée contre l'ile ne dégénère en conflit international. Dans la crise actuelle il s'emploiera certainement à favoriser toute solution de compromis.

Il est probable qu'il abordera, au cours de son séjour à Paris le problème des rapports franco-chinois. Compte tenu des possibilités qu'il a de se faire entendre à Pékin, il sera utile de lui exposer notre politique chinoise ([1]1), de lui souligner qu'un développement des relations culturelles et économiques peut être envisagé, alors que la modification des relations politiques apparait encore comme prématurée, et de lui indiquer que la France est disposée pour sa part à envisager un aménagement progressif des rapports de fait avec Pékin.

Le rôle joué par l'Inde à la tête des Commissions Internationales de Contrôle rend souhaitable une meilleure compréhension par le Gouvernement de Delhi de notre position en Indochine.

M. NEHRU a cru longtemps que l'indépendance accordée aux Etats Associes n'était destinée qu'à tromper les puissances sur les visées réelles de l'impérialisme français. De là son refus de reconnaître les Etats. La Conférence de Genève et les décisions qu'elle a prises l'ont maintenant convaincu de la signification réelle de notre politique. Au mois de novembre dernier, l'Inde a reconnu le Laos et la Cambodge. Elle s'est, jusqu'à présent, abstenu de reconnaître le Viêtnam. En ce qui concerne ce dernier pays, il n'est pas douteux que les préférences de M. NEHRU vont à HO CHI MINH avec qui il a eu des entretiens à Hanoi au mois d'octobre, et qui l'a impressionné par son désintéressement et son patriotisme ; par contre, il dissimule a peine son mépris pour les dirigeants du Sud Vietnam.

Très réservé sinon hostile au maintien de la présence française en Indochine, il la juge toutefois moins dangereuse que la présence américaine qu'il craint de voir se développer et qui lui parait redoutable.

Les initiatives prises par les Etats-Unis en Asie depuis un an ont, à n'en pas douter, renforcée ses appréhensions. Il suffit de rappeler la véhémence de sa réaction lorsque le Gouvernement de Washington a décidé d'apporter son aide au Pakistan et lorsqu'il a encouragé la conclusion du traité turco-pakistanais.

Cela explique son attitude à l'égard du Pacte de Manille. Partisan de la formule d'un Locarne asiatique mise en avant par M. EDEN, il a considéré l'accord comme une entreprise belliciste et colonialiste et sa rancœur a été encore avivée par la participation du Pakistan. A cet égard, il apparait indispensable de lui rappeler les préoccupations qui ont présidé à l'élaboration du S.E.A.T.O. et de lui préciser que le but était, avant tout, d'assurer sur trois Etats d'Indochine une garantie que les accords de Genève ne comportaient qu'insuffisamment.

Le protocole annexe au Traite de Manille ne contient rien qui puisse être présenté ou même interprété comme une violation de la lettre ou de l'esprit des accords du 21 juillet. Il respecte, sans la moindre équivoque, les clauses de ces accords qui, a des degrés divers, interdisent au Vietnam, au Laos et au Cambodge, de participer à une alliance militaire. Ces états, en effet, ne sont pas parties au Traité. La protection qui leur est assurée est conférée de l'extérieur et, pour ainsi dire, passivement.

Il sera utile de souligner à M. NEHRU que la France ne voit dans le Traité de Manille qu'une entreprise strictement pacifique. L'accord ne menace personne, ne jette aucune exclusive : ses principes sont entièrement conformes aux buts visés par la Charte des Nations Unies.

La prochaine réunion de la conférence afro-asiatique a donné à M. NEHRU l'occasion

de réaffirmer son attachement au maintien des liens avec le Commonwealth, partent, avec les puissances occidentales. Apres avoir souligné, au cours de l'interview qu'il a accordée au correspondant du TIMES a Delhi, le 11 janvier, qu'une invitation à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande n'était pas définitivement exclue, il a reproché à l'O.N.U. une prédominance occidentale qui l'amène à traiter les problèmes asiatiques sous un angle européen et américain. Peu favorable à cette conférence, dont l'initiative revient au Premier Ministre d'Indonésie et dont le principe a été adopte au mois d'avril à Colombo, il craint visiblement un isolement indien devant les puissances musulmanes groupées autour du Pakistan.

Des réservés peuvent et doivent certes être faites sur l'attitude du Pandit NEHRU a l'égard de problèmes auxquels la France est intéressée au premier chef. En Afrique du Nord ses sympathies vont à nos adversaires, dont il facilite la propagande en Asie et dont il se fait l'avocat en toutes circonstances. Son anticolonialisme est à l'origine de cette attitude ; la crainte d'un groupement des puissances musulmanes sous l'égide du Pakistan l'y confirme.

Laposition indienne serait sans doute la même si M. NEHRU abandonnait le pouvoir. Or s'il n'était pas là pour diriger la politique indienne, on discerne malaisément ce que serait l'évolution d'un pays ou tant de problèmes restent à resoudre et ou aucune personnalité ne jouit d'assez de prestige pour lui succéder. L'Inde pourrait connaitre une confusion qui faciliterait l'arrivée au pouvoir des communistes avec toutes ses conséquences sur les états voisins et sur l'Asie en général. L'intérêt des puissances occidentales est donc que NEHRU este a la tête du Gouvernement indien et qu'il entretienne avec elles des rapports plus confiants et plus amicaux qu'auparavant ; son désir de ne pas rester seul en Asie en face du communisme facilite une telle évolution.

C'est ce qu'a compris la Grande-Bretagne depuis longtemps déjà et ce que les Etats-Unis sont actuellement, de leur cote, enclins, semble-t-il, à admettre.

Le litige relatif aux Etablissements français de l'Inde de du Sud était l'obstacle majeur à l'établissement de relations fructueuses entre la France et l'Inde. Cet obstacle a été levé et la voie est désormais ouverte. La détente apportée par le transfert ‘de facto' de ces établissements, le 1er novembre dernier, permet en premier lieu aux deux pays d'examiner ensemble de grands problèmes internationaux.

Intéressée comme toutes les autres puissances au maintien de la paix en Asie, la France peut en particulier - si paradoxal que cela puisse paraitre - trouver dans une coopération avec l'Inde un moyen d'assurer la défense de ses positions en Indochine : défense contre l'action du Vietminh, les entreprises chinoises indirectes ou non au Laos, parade à une emprise trop appuyée des Etats-Unis au Cambodge.

Le meilleur moyen d'y parvenir est de convaincre M. NEHRU de notre volonté d'appliquer strictement les Accords de Geneve et surtout les clauses politiques de la déclaration finale. Au cours d'un entretien récent, M. DESAI, Président est ouvert au General ELY, en expriment le désir que des apaisements soient donnes, sur ce point, par une très haute personnalité politique française.

Il importe évidemment que M. NEHRU accepte de s'employer, de son côté, à faire respecter ces accords et comprennent que l'aide ouvertement donnée par le Vietminh au Pathet-Lao constitue une violation flagrante de l'armistice, susceptible des plus redoutables conséquences. Son séjour à Paris, où il vient pour la première fois à titre officiel, pourra être mis à profit a cet égard, le 15 février prochain.

L'occasion sera en même temps donnée de discuter des problèmes particuliers intéressant les deux pays : le plus important est la négociation du traité de cession

‘de jure' des Etablissements ; ce traité, dont la conclusion a été formellement prévue et qui sera soumis à la ratification des deux parlements, mettra fin à une situation provisoire que nous n'avons d'ailleurs pas intérêt à voir durer trop longtemps ; les autres questions susceptibles d'être examinées sont l'extension des relations économiques franco-indiennes, la fixation sur de nouvelles bases des conditions d'établissement de ressortissants français dans l'Union Indienne, enfin le développement de notre action culturelle dans ce pays.

De ce dernier point de vue, des perspectives sont ouvertes par l'intention du Gouvernement français de demander son admission au Plan de Colombo. Nous pouvons compter, en franco-indien du 21 octobre 1954 nous permettra d'ailleurs d'apporter une contribution effective à ce plan, par l'installation a Pondichéry d'un établissement technique, dont les élèves, formes à nos disciplines, seraient mis à la disposition des pays membres.

On peut dire que le caractère nouveau ainsi donne aux relations franco-indiennes, trop longtemps assombries, contribué au maintien du rôle joué par la France en Asie et au renforcement utile des liens entre ce continent et le monde occidental./.

□Voir note de la Direction d'Asie en date du 15 octobre

□□